COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six et le vingt neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, MARCHE, DESMARAIS, GUITIER, ROCQUENCOURT, MERCIER, KRUKOFF, DUMOULIN, BOUZELMAT, REMY, Mmes ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DORMOY, LIMA, LEBAIL, FOSSATI, RAFIGNON, POINTIN, MOLLE, BARBOSA RAMOS.
Absents : Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur DUBE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur DENIZART qui avait donné pouvoir à Monsieur MARCHE, Monsieur LEDRAPPIER qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame PAUCHET qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN.
Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Valérie.

Monsieur le Maire,
Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.
Donne lecture des pouvoirs.
Précise qu'il a reçu, ce jour, par mail, une demande de modifications sur trois points de Monsieur DUMOULIN concernant le compte rendu du 25 avril dernier.
Propose de réécouter l'enregistrement du compte rendu et de mettre in extenso ce qui a été dit.
Le compte rendu sera reproposé pour validation au prochain conseil.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,
Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2026/05	Accord dans le cimetière communal d'une concession cinquantenaire, à compter du 20 mars 2026 (concession N°1544 – Allée V n°10) moyennant la somme de 244 euros.
2026/06	Accord dans le cimetière communal d'une concession trentenaire, à compter du 16 mars 2026 (concession N°1543 – Allée L n°13) moyennant la somme de 174 euros.
2026/07	Accord dans le cimetière communal d'une concession cinéraire cinquantenaire, à compter du 30 avril 2026 (concession N°1547 – Allée J n°28) moyennant la somme de 186 euros.
2026/08	Accord dans le cimetière communal d'une concession cinéraire pour 15 ans, à compter du 12 mai 2026 (concession N°1548 – Allée U n°16) moyennant la somme de 77 euros.
2026/09	Attribution du marché de travaux de voirie des rues A. Dumas et V. Hugo à l'entreprise EUROVIA PICARDIE pour un montant de 171 562.44 € HT
2026/10	Attribution du marché de remplacement des éclairages des rues A. Dumas et V. Hugo à l'entreprise LESENS pour un montant de 56 850 €HT

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

MAIRIE DE THOUROTTE 60150 Rue Jean-Jaurès Tél. 03 44 90 61 00
DÉPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE CANTON DE RIBÉCOURT

2 - Election de propriétaires de biens fonciers non bâtis pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Monsieur le Maire,
Précise qu'il convient de désigner plusieurs personnes pour siéger à la CIAF, à savoir :

- 2 propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis
- 1 propriétaire suppléant de biens fonciers non bâtis
- 1 conseiller municipal en cas d'empêchement du maire

Propose de désigner Monsieur Dany DESMARAIS, pour le remplacer en cas d'empêchement.
Précise, par contre, qu'aucun propriétaire foncier ne s'est porté candidat pour siéger à la CIAF, il ne peut donc pas procéder à l'élection. Le Conseil Départemental en sera informé.
Précise, pour information, que les propriétaires déjà élus au sein de la commission sont :
Madame Carole MEUNIER, Titulaire
Madame Viviane LENFANT, Suppléante

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur DESMARAIS Dany et prend acte qu'il n'y a pas de candidat (propriétaires non bâti) pour siéger au CIAF.

3 - Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire,
Propose de désigner Monsieur Joël PIAR, adjoint en charge de la sécurité comme correspondant incendie et secours, charge qu'il détenait déjà lors du mandat précédent
Rappelle que l'élu est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Joel PIAR comme correspondant Incendie et Secours.

4 - Désignation d'un Conseiller Municipal pour représenter la ville à la Commission Locale de l'Eau Oise Moyenne (CLE)

Monsieur le Maire,
Propose de désigner Monsieur Daniel DENIZART, Adjoint au Maire chargé du Développement Durable, pour représenter la ville de Thourotte à la CLE
Précise que la CLE rentre dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Daniel DENIZART pour représenter la ville au sein de la CLE.

5 - Désignation d'un Conseiller Défense - Information des élus

Monsieur le Maire,
Explique qu'il lui appartient, par arrêté, de désigner le correspondant Défense parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,
Informe les élus qu'il a désigné Monsieur PIAR Joël, correspondant Défense pour la commune de Thourotte

6 - Sortie été show

Madame DAUMAS,
Précise que dans le cadre des activités proposées par la ville cet été il est programmé une sortie au Parc de l'Ailette (Center Parc) le samedi 08 août.

Propose de fixer les tarifs, à savoir :

- Enfant de moins de 3 ans : gratuit
- Enfant (de 3 ans à moins de 13 ans au 07/08/2026) : 10 €
- Adulte et enfant de + de 13 ans : 15 €

Précise que la sortie est prévue pour 118 personnes (2 bus).

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de la sortie au Parc de l'Ailette comme énoncé ci-dessus.

7 - Suppression d'emploi

Monsieur le Maire,
Propose la suppression d'un poste d'éducateur des APS principal 1ère classe (35/35ème), suite à un départ en retraite à la piscine.
Précise qu'il n'y aura pas d'embauche.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression du poste d'éducateur des APS principal 1ère classe.

8- Elections professionnelles

Monsieur le Maire,
Rappelle que les agents publics éliront leurs représentants aux CST, CAP et CCP le 10 décembre 2026.
Explique que pour le CST propre à la ville de Thourotte, il convient de fixer le nombre de membres et le maintien ou non du paritarisme avec le vote du collège des représentants de la collectivité.
Précise que conformément au décret 2021-571 du 10 mai 2021 modifié, les organisations syndicales de la ville se sont réunies le 24 avril 2026 dans une démarche de concertation concernant les différentes modalités des ces élections professionnelles.

Explique que l'effectif apprécié au 01/01/2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 106 agents dont 66 femmes et 40 hommes, soit 62% de femmes et 32% d'hommes.

Propose de :

- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales (fourchette de 3 à 5 compte tenu des effectifs de la ville) et autant de suppléants,
- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur et autant de suppléants,
- recueillir l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

Précise que le CST a été consulté le 4 juin et a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales et autant de suppléants, de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur et autant de suppléants et de recueillir l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance

9 - Modification du règlement intérieur du Complexe E Pinchon

Monsieur le Maire,
Précise que les principales modifications du règlement intérieur concernent la réglementation sécurité/incendie.
Madame COLLERY,

Précise que la ville a reçu les préconisations du Préfet à la suite des derniers sinistres en France et à l'étranger et demande d'être vigilants par rapport aux règles de sécurité.
Précise qu'une commission de sécurité passe régulièrement au Complexe pour valider les règles de sécurité en place.
Précise qu'il est important d'intégrer les règles de sécurité dans le règlement intérieur pour que les locataires en aient connaissance (partie annexe dans le document).

Monsieur le Maire,
Propose donc de modifier le règlement intérieur du Complexe E. Pinchon.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur du Complexe E Pinchon.

10 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire,
Demande de l'autoriser à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de voies de circulations douces afin de desservir la nouvelle piscine intercommunale.
Précise que l'aménagement de ces voies douces nécessite un élargissement de l'emprise de la voirie au niveau de l'avenue F. Mitterrand (parcelles ZB 241/ZB 310/ ZB 437) ainsi que la création d'une sente sur la parcelle cadastrée ZB 437, appartenant à la CC2V.
Précise, qu'à terme, ces voies douces seront rétrocédées à la commune.
Précise qu'il convient de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la CC2V à la ville pour la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de voies de circulations douces afin de desservir la nouvelle piscine intercommunale.

L'ordre du jour est levé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de remerciement de la part du « Club des ainés » pour l'attribution d'une subvention de la ville.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Hauts de France a donné un avis favorable à la demande de subvention d'un montant de 35 000€ pour la réalisation d'un city stade à Mendès France.

La séance est levée à 18h20.

Le Secrétaire

Valérie FONTAINE

Le Maire,

Patrice CARVALHO

MAIRIE DE HOUPLOTTE (59)